

ÉDITION 31

SEPTEMBRE 2022

CAMEROON **CEE** ★

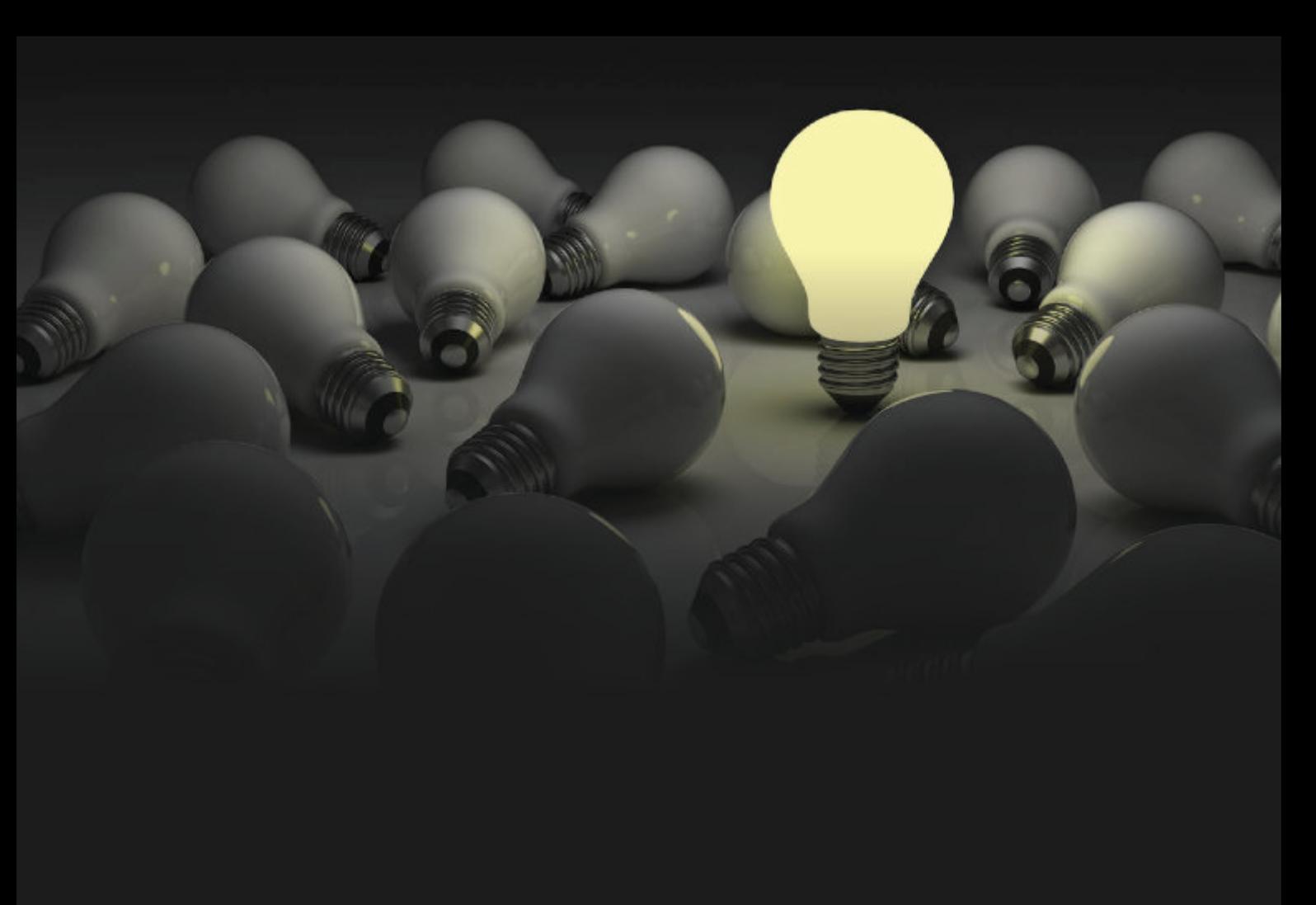
INTERVIEW
JONATHAN NYEMB
LA MÉTHODE
REBUNTU

PAROLE D'EXPERT

LE BAIL

COMMERCIAL

UNE QUESTION DE SÉCURITÉ
POUR VOS INVESTISSEMENTS



**Profitez d'une visibilité
exceptionnelle auprès des
acteurs de l'économie
camerounaise**

Abonnez-vous maintenant !

 info@cameroonceo.com

 +237 695869141 / 653516931

annuaire.cameroonceo.com

C'est la rentrée et encore des défis...

Nous avons amorcé le quatrième et dernier trimestre de l'année 2022. Une année riche en événement. Le Cameroun après 50 ans a accueilli au mois de janvier sa deuxième coupe d'Afrique des nations. Un bel événement qui a rassemblé toute l'Afrique du football dans un pays où le sport fondé en Angleterre est incontestablement le sport roi.

Parlant de roi et d'Angleterre, la reine Élisabeth II a choisi 2022 pour déposer sa couronne après 70 ans de règne. Décédée le 8 septembre dernier, la reine a laissé place à son fils Charles III né en 1948. Le dernier trimestre de l'année 2022 sera, sans aucun doute, très mouvementé tant sur le plan national qu'international. Après plus de 2 ans où le COVID-19 a sévi et bousculé les économies du monde entier, l'heure est aujourd'hui à la reprise chez certains et à la croissance chez d'autres.



Méréimé Wilson NGOUDJOU

Le Cameroun fait face à de nombreux défis, si on observe une relative accalmie dans la crise qui secoue les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du pays, les défis sécuritaires et la résolution définitive du conflit demeurent des préoccupations majeures tant pour les pouvoirs publics que les opérateurs économiques.

Septembre, c'est aussi le mois de la rentrée au Cameroun. La rentrée scolaire que d'aucuns qualifient de « rentrée colère » compte tenu de la conjoncture économique du pays a belle et bien eu lieu. Au-delà des difficultés que rencontrent les parents dans leurs missions d'offrir à leurs progénitures l'accès à l'apprentissage, on a bien envie de se poser la question sur la qualité des formations dispensées aujourd'hui dans nos écoles. Le problème de l'inadéquation des offres des formations à la réalité économique s'est toujours posé avec acuité. Mais bien que le problème soit connu de tous, les solutions pour y remédier tardent à venir de la part des responsables en charge des questions de l'éducation dans notre pays.

De plus en plus, les initiatives privées destinées à créer des nouveaux leaders conscients des défis de leur époque se mettent en place. Le Think Do Tank de l'avocat d'affaires Jonathan Nyemb est une excellente plateforme pour la formation des leaders de demain. En exclusivité dans cette édition, l'avocat qui est un adepte de la méthode Rebuntu nous parle à cœur ouvert.

Dans un pays où l'insécurité foncière est une réalité palpable, l'expert du mois se penche en profondeur sur la question du bail commercial.

Parce que nous croyons que vous avez la possibilité de faire du dernier trimestre de l'année 2022, un trimestre de challenge et de succès, nous souhaitons bonne lecture et fructueuse rentrée.

LE RECAP	05	
	07	DÉCOUVERTE PAUL RAYMOND TAMIGNAIE FONDATEUR TAMI JARDIN
PAROLE D'EXPERT COMPRENDRE LE BAIL À USAGE PROFESSIONNEL	08	
	12	INNOVATION CLINICHOME, QUAND LA CLINIQUE VOUS RETROUVE CHEZ VOUS !
INTERVIEW JONATHAN NYEMB LA MÉTHODE REBUNTU	15	
	20	CONSÉCRATION ALBERT ZEUFACK, PARCOURS D'UN HOMME D'EXCEPTION
MANAGEMENT PRENDRE DE L'AVANCE EST ESSENTIEL !	22	
	24	PERFORMANCE MARIE-ROSE DAYA TCHANGOUN AN ASSERTIVE LEADER
DIASPORA SERGE AZÉBAZÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ACTIVA ASSURANCES EUROPE, CEO RÉSEAU GLOBUS	25	
	26	LIFESTYLE RENTÉE SCOLAIRE LES ENFANTS SONT-ILS MANAGÉS ET « MANAGEABLES » ?

DIRECTEUR DE PUBLICATION	MÉRIMÉ WILSON NGOUDJOU
RÉDACTEUR EN CHEF	CHRISTIAN MVOM
DIRECTION ARTISTIQUE ET MISE EN PAGE	KREON DSC, (237) 699 190 461 / 696 661 073
PHOTOGRAPHIE	MAX MBAKOP
RÉDACTION	MÉRIMÉ WILSON NGOUDJOU, CHRISTIAN MVOM, AYUK ANTICILIA, WINNIE NOKAM WABO, OSWALD FOTSO
CONSEILLÈRE JURIDIQUE	SCHNEIDER KIMBENG
DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT	PAULE INGRID POUOMEGNE
SERVICE COMMERCIAL	info@cameroonceo.com (237) 695 869 141 / 653 516 931 / 691 214 757 Immeuble IPN Jaba Space Bonapriso Douala, Cameroun

Charles III nouveau roi du Royaume-Uni

Après 70 ans de règne, la reine Elisabeth II s'en est allée le 8 septembre dernier. Le prince Charles III est le nouveau monarque du Royaume-Uni, de la grande Bretagne, de l'Irlande du Nord et des royaumes du Commonwealth. A 73 ans, il remplace sa mère décédée à 96 ans.

Google for Startups Black Founders Fund

03 startups camerounaises dans les 60

Pour la deuxième édition du Google for Start-ups Black Founders Fund, 60 bénéficiaires ont été choisis parmi lesquelles 3 start-ups camerounaises en occurrence BEE dans le secteur de la mobilité, Cova dans l'assurtech et Heathlane dans le secteur de la santé. Malgré la conjoncture, les start-ups camerounaises commencent à marquer véritablement les points sur la scène internationale, mais surtout à proposer des solutions aux problèmes des populations.

La Régionale SA devient officiellement la 18ème Banque au Cameroun

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) a donné son avis favorable pour la mutation de la Régionale SA de l'établissement de Microfinance en Banque Universelle. On se rappelle qu'en 2021 cet établissement financier a fait son entrée à la bourse à travers la mise en vente d'actions sur le marché financier unifié de l'Afrique centrale (Bvmac).

Jeremy Awori

Le nouveau patron d'Ecobank Transnational Incorporated

Ecobank Transnational Incorporated, la société mère du Groupe Ecobank, a annoncé le 12 septembre que le directeur général actuel, Ade Ayeyemi, prendra sa retraite après qu'il ait atteint l'âge de 60 ans, conformément à la politique de l'entreprise. Le Conseil d'Administration a désigné Jeremy Awori pour succéder à Ade Ayeyemi au poste de directeur général.



ILS ONT CHOISI DE BÂTIR L'AVENIR !



DÉCOUVREZ-NOUS :
IVOIRECEO.COM

CONTACTS:

 **+237 695 869 141**

 **INFO@IVOIRECEO.COM**



DÉCOUVERTE

PAUL RAYMOND TAMIGNAIE

Fondateur TAMI JARDIN

De la France à Lap Zeukeng

Sur la toile, il est suivi par des milliers d'abonnés. Sa passion pour l'agriculture est contagieuse. Paul Raymond Tamignaie est le fondateur et dirigeant de Tami jardin : une entreprise agricole spécialisée dans l'agriculture, l'élevage et l'apiculture. Construire son chemin malgré les difficultés, il a su le faire et se positionne aujourd'hui comme une véritable référence dans son domaine. Retour sur le parcours d'un entrepreneur atypique.

Originaire de la Menoua dans la région de l'Ouest Cameroun, c'est le 18 avril 1983 que vient au monde Paul Raymond Tamignaie dans une région où l'agriculture est la principale source des revenus. Il grandit dans la ville universitaire de Dschang où en 2005, il obtient son baccalauréat F4 BA. 4 ans plus tard, il bénéficie d'une bourse d'études du gouvernement italien pour aller étudier le génie civil dans une université italienne à Parme.

En 2010, Paul Raymond Tamignaie perd sa bourse et là va commencer un véritable parcours de combattant. Il doit se débrouiller pour payer ses études et survivre dans un pays foudroyé par la crise économique mondiale. Au bout de 3 ans de défis permanents et de difficultés incessantes, il décide de quitter l'Italie pour se poser en France. Une fois en France, il trouve du mieux et les opportunités sont plus nombreuses pour gagner sa vie. Au bout de 3 ans de défis permanents et de difficultés incessantes, il décide de quitter l'Italie pour se poser en France.

En 2018, après avoir longuement mûri sa décision, Paul Raymond Tamignaie, qui avoue être un adepte de la pensée du professeur Jean Paul Pougala, décide de

quitter la France pour se poser dans son village qu'il appelle avec beaucoup de fierté Lap Zeukeng.

Il commence une belle aventure dans l'agriculture. En 4 ans, il a réussi à se construire une solide réputation. Sur les réseaux sociaux, il partage ses aventures et dispense des formations dans l'agriculture, l'élevage et l'apiculture. Quitter la France pour son village au Cameroun pour vivre la vie ses rêves, il l'a fait avec brio. Il est aujourd'hui l'un des influenceurs agricoles le plus écouté en Afrique francophone.

Paul Raymond Tamignaie est un visionnaire, où plusieurs n'auraient pas eu le courage de passer à l'action, lui, il l'a fait. Quitter la France pour son village au Cameroun pour vivre la vie ses rêves, il l'a fait avec brio. À 39 ans, il incarne le rêve africain, il démontre par ses actions au quotidien que peu importe où on se trouve, il est possible de vivre et de réaliser ses rêves. Après 4 ans d'activités, tous les signaux sont au vert pour davantage briller et marquer sa génération.



PAROLE D'EXPERT

COMPRENDRE LE BAIL À USAGE PROFESSIONNEL

Maître JULES ATSATITO,
Avocat au Barreau du Cameroun, ATSATITO & Partners

Le bail peut être défini comme étant un « Contrat de louage par lequel l'une des parties appelée bailleur s'engage, moyennant un prix (loyer) que l'autre partie appelée preneur s'oblige à payer, à procurer à celle-ci, pendant un certain temps, la jouissance d'une chose mobilière ou immobilière » (CORNU (G), Vocabulaire juridique, PUF, 10e éd., 2014, P.117). De cette définition, on peut en tirer diverses caractéristiques du bail. Le bail est tout d'abord un contrat ; et qui dit contrat, dit réunion de plusieurs protagonistes. Dans le cas du bail, il existe communément deux parties : l'une appelée bailleur, et l'autre preneur à bail. Ensuite, il y a un prix qui représente le montant du loyer, et qui est fixé d'accord parties entre le bailleur et le preneur et payer par ce dernier. Et en fin, l'objet du contrat qui est la contrepartie du paiement prix, qui peut être un bien meuble ou immeuble, que procure le bailleur au preneur. Il existe diverses catégories de baux, en fonction de l'objet du bail ou de sa destination. Parmi celles-ci, nous retenons le bail à usage professionnel, encore appelé dans certaines sphères, bail commercial.

Le bail commercial se définit comme étant un « **Bail à loyer de locaux auxquels les parties donnent une destination commerciale, industrielle ou artisanale et qui est soumis à un statut dérogatoire au droit commun ...** » (Ibid, P.118). Cette définition fait ressortir clairement le fait que le bail à usage professionnel, est soumis à un statut dérogatoire au droit commun, c'est-à-dire qu'il est régi par des règles spécifiques, qui sont différentes de celles applicables en matière de droit commun des contrats. Toutefois, fort est de constater que cette définition est un peu restreinte car, elle n'englobe pas tous les baux conclus à usage professionnel. En effet, il existe des baux conclus par des professionnels, mais dont la destination n'est ni à usage commerciale, industrielle, et encore moins artisanale ; mais qui demeurent tout de même des baux à usage professionnel. C'est la raison pour laquelle, une autre définition en a été esquissée en

ces termes : « **Est réputé bail à usage professionnel toute convention, écrite ou non, entre une personne investie par la loi ou une convention du droit de donner en location tout ou partie d'un immeuble compris dans le champ d'application du présent Titre, et une autre personne physique ou morale, permettant à celle-ci, le preneur, d'exercer dans les lieux avec l'accord de celle-là, le bailleur, une activité commerciale, industrielle, artisanale ou toute autre activité professionnelle** » (Article 103 de l'Acte uniforme OHADA portant droit commercial général). Cette définition retenue par l'Acte uniforme OHADA portant droit commercial général, ne se limite pas qu'à la destination commerciale, industrielle ou artisanale ; mais va plus loin pour englober pour englober le bail conclu pour l'exercice d'une quelconque autre activité professionnelle.

Afin de mieux rendre compte des caractéristiques du bail à usage professionnel, il est nécessaire de s'appesantir sur la conclusion du bail à usage professionnel, son renouvellement, les obligations des parties au contrat (iii) et la résiliation du bail.

La conclusion du bail à usage professionnel

Pour les besoins de nos développements, aborder la conclusion d'un contrat de bail à usage professionnel reviendra à s'intéresser à la forme du contrat de bail, et à la durée de celui-ci. S'agissant de la forme du contrat de bail à usage professionnel, l'Acte uniforme OHADA portant sur le droit commercial général n'en impose pas une en particulier. En effet, à son article 103, il dispose « Est réputé bail à usage professionnel toute convention, écrite ou non ... ». Le contrat de bail à usage professionnel ne doit donc pas obligatoirement revêtir une forme écrite ou orale. Ce contrat est donc considéré comme conclu, du seul fait de la rencontre des volontés des par-



ties. C'est la consécration là, du principe du consensualisme dans la formation du contrat de bail à usage professionnel. Mais à certains égards, il pourrait se poser le problème de preuve de certaines dispositions contractuelles, raison pour laquelle l'écrit est généralement privilégié, non pas ad validitatem (pour besoin de validité), mais ad probationem (pour besoin de preuve).

S'agissant de la durée, il renvoi au temps pendant lequel le contrat de bail à usage professionnel peut rester valable entre les parties. A ce propos, l'Acte uniforme portant droit commercial général dispose clairement « **Les parties fixent librement la durée du bail. Le bail à usage professionnel peut être conclu pour une durée déterminée ou indéterminée. A défaut d'écrit ou de terme fixé, le bail est réputé conclu pour une durée indéterminée. Le bail prend effet à compter de la signature du contrat, sauf convention contraire des parties** » (Article 104 de l'Acte uniforme sur le droit commercial général) . On observe une fois de plus que même dans le cas de la durée du contrat de bail à usage professionnel, le législateur a mis en avant le principe du consensualisme, en édictant que celui-ci est fixé librement par les parties au contrat (Aff. F.Y. c/ LA COOPEC DE GUIBEROUA, jug. N°61 du 18 juin 2001, Tribunal de Première Instance GAGNOA Cote d'Ivoire, in Acte uniforme OHADA portant droit commercial général, P.208). Tel que nous l'avons soulevé plus haut, en cas d'absence d'un écrit lors de la formation du contrat de bail à usage professionnel, la preuve de la durée dudit contrat pourrait s'avérer quelque peu difficile. Afin de palier à cette difficulté, le législateur OHADA dispose qu'en cas d'absence d'un écrit lors de la formation du contrat, le bail est réputé conclu pour une durée indéterminée. Cette disposition s'applique également lorsque, dans un contrat de bail à usage professionnel conclu sous la forme écrite, aucun terme n'a été fixé quant à la durée de celui-ci.

Le renouvellement du bail

Le renouvellement du bail désigne les différentes reconductions des rapports contractuels entre un bailleur et un preneur, dans le cadre de l'exécution d'un

bail à usage professionnel. Cette reconduction des relations contractuelles obéit à des règles bien définies par l'Acte uniforme OHADA portant droit commercial général. Ces règles concernent principalement les conditions du droit au renouvellement du bail, la forme du renouvellement et les différents cas dans lesquels il pourrait y avoir opposition au droit au renouvellement du bail.

S'agissant du droit au renouvellement du bail, l'Acte uniforme précité dispose que « **Le droit au renouvellement du bail à durée déterminée ou indéterminée est acquis au preneur qui justifie avoir exploité, conformément aux stipulations du bail, l'activité prévue à celui-ci, pendant une durée minimale de deux ans. Aucune stipulation du contrat ne peut faire échec au droit au renouvellement. En cas de renouvellement exprès ou tacite, le bail est conclu pour une durée minimale de trois ans. En cas de renouvellement pour une durée indéterminée les parties doivent prévoir la durée du préavis de congé qui ne peut être inférieur à six mois** » (Article 123 de l'Acte uniforme précité). Il ressort clairement de cette disposition que pour qu'un preneur puisse prétendre au droit au renouvellement de son bail, il faudrait la réunion de deux éléments cumulatifs : d'une part, le preneur doit justifier avoir exploité l'activité prévue au contrat de bail, conformément aux stipulations de celui-ci, et d'autre part, que cette exploitation ait été faite pendant une durée minimum de deux ans. En d'autres termes, pendant ces deux années, le preneur a l'obligation de se conformer aux stipulations du contrat, s'il veut prétendre au renouvellement de son bail. L'absence de l'une quelconque de ces deux conditions peut avoir pour conséquence, la déchéance du preneur de son droit au renouvellement du bail. Dans le cas où il y a renouvellement du bail, qu'il soit exprès ou tacite, celui-ci ne peut être inférieur à trois ans.

Tel qu'il l'a été développé supra, il est indéniable que le preneur qui exploite son activité conformément aux dispositions du bail et pendant une durée minimale de deux ans, peut se prévaloir du droit au renouvellement de son bail. Mais ce renouvellement du bail n'est pas automa-

tique car, le législateur OHADA l'a soumis à certaines conditions. Ainsi, « **Dans le cas du bail à durée déterminée, le preneur qui a droit au renouvellement de son bail en vertu de l'article 123 ci-dessus peut demander le renouvellement de celui-ci, par signification d'huissier de justice ou notification par tout moyen permettant d'établir la réception effective par le destinataire, au plus tard trois mois avant la date d'expiration du bail. Le preneur qui n'a pas formé sa demande de renouvellement dans ce délai est déchu du droit au renouvellement du bail. Le bailleur qui n'a pas fait connaître sa réponse à la demande de renouvellement au plus tard un mois avant l'expiration du bail est réputé avoir accepté le principe du renouvellement du bail** » (Article 124 de l'Acte uniforme précité) . Il est à préciser que cet article n'est applicable qu'au preneur qui peut déjà se prévaloir du droit au renouvellement de son bail ; donc à celui-là qui a effectivement exercé l'activité prévue au contrat, pendant une durée minimale de deux ans. Dans ce cas de figure, la demande de renouvellement du preneur doit intervenir au plus tard trois mois avant la date d'expiration du bail. Est donc déchu du droit au renouvellement et au bénéfice de l'indemnité d'éviction, le locataire qui omet de solliciter le renouvellement de son contrat à durée déterminée dans le délai prescrit par le présent article [Aff. Société TOTAL FINA ELF devenue TOTAL BURKINA c/ KABORE Edith, CCJA, 1ère ch., Arr. n°013/2011, du 29 novembre 2011, in AU portant droit commercial général, P.225]. Une fois que le preneur a formulé sa demande de renouvellement du bail dans la forme et délai prescrit par la loi, le bailleur dispose d'un délai d'un mois avant l'expiration du bail, pour se prononcer. Faute par lui de le faire dans les délais, le renouvellement du bail est réputé avoir été accepté.

Toutefois, il peut arriver qu'un preneur remplissant les conditions de renouvellement du bail, ayant procédé à la demande de renouvellement de son contrat dans les forme et délai prévus par la loi, que celui-ci se voit opposer un refus de renouvellement du bail par le bailleur. Etant donné que ce cas de figure est susceptible de causer un préjudice au preneur, le législateur a décidé de l'encadrer en disposant que « **Le bailleur peut s'opposer au droit au renouvellement du bail à durée déterminée ou indéterminée en réglant au locataire une indemnité d'éviction.**

A défaut d'accord sur le montant de cette indemnité, celle-ci est fixée par la juridiction compétente en tenant compte notamment du montant du chiffre d'affaires, des investissements réalisés par le preneur, de la situation géographique du local et des frais de déménagement imposés par le défaut de renouvellement » (Article 126 de l'AU précité) . Ainsi, un preneur qui a droit au renouvellement de son bail, ne peut se le voir refuser

par le bailleur qu'en contrepartie du paiement par ce dernier d'une indemnité d'éviction, qui est en principe fixée d'un commun accord entre les parties. Faute par les parties de trouver un accord, il revient à la juridiction compétente d'en fixer le montant. La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, abonde également dans ce sens lorsqu'elle décide que « **Le preneur ayant acquis le droit au renouvellement de son bail, toute opposition du bailleur au renouvellement dudit bail, doit s'accompagner du versement d'une indemnité d'éviction, ce d'autant plus que le bailleur ne justifie d'aucun motif grave et légitime à l'encontre du preneur** » [Aff. S.C.I. GOLFE DE GUINEE c/ MARINA ATLANTIC SARL, CCJA ; 1ère ch., Arr. n°030/2007, du 22 novembre 2007, in AU portant droit commercial général, P.232]. Mais il peut arriver des cas dans lesquels le bailleur peut s'opposer au droit au renouvellement du bail, sans avoir à payer une indemnité d'éviction au preneur. C'est ce qui ressort des dispositions de l'article 127 de l'AU précité.

Les obligations des parties

Tout au long de l'exécution du contrat de bail à usage professionnel, à la fois le bailleur et le preneur, sont astreints à un certain nombre d'obligations.

S'agissant du bailleur, les obligations qui lui incombent portent principalement sur l'objet du contrat de bail, à savoir le bien donné à bail. A ce sujet, l'AU portant droit commercial général dispose « **Le bailleur est tenu de délivrer les locaux en bon état.**

Il est présumé avoir rempli cette obligation :

- Lorsque le bail est verbal ;
- ou lorsque le preneur a signé le bail sans formuler de réserve quant à l'état des locaux. » (Article 105 de l'AU précité).

Le bailleur a donc pour principale obligation, celle de délivrer le local au preneur. Ce local doit être en bon état c'est-à-dire, qu'il doit être prêt à l'usage pour lequel il a été loué. Le preneur doit cependant être vigilant lors de la conclusion du bail à usage professionnel. Si celui-ci n'est pas fait par écrit, le bailleur est supposé avoir déli-



vré au preneur les locaux en bon état. Et dans le cas d'un contrat de bail conclu par écrit, si en présence des locaux en mauvais état, le preneur omet de porter ces réserves au contrat, le bailleur serait présumé avoir délivré les locaux en bon état.

Autre obligation tout aussi importante qui incombe au bailleur est que celui-ci doit assurer au preneur une jouissance paisible du bien loué. A cet effet, le législateur dispose que « **Le bailleur ne peut, de son seul gré,**

ni apporter des changements à l'état des locaux donnés à bail, ni en restreindre l'usage. » (Article 108 de l'AU précité).

En d'autres termes, le bailleur ne peut, et de manière unilatérale, opérer des travaux qui changeraient l'aspect des locaux ou qui en restreindraient l'usage. Le preneur pourrait subir de ce fait un trouble de jouissance. Dans ce cas, « **Le bailleur est responsable envers le preneur du trouble de jouissance survenu de son fait, ou du fait de ses ayants droit ou de ses préposés.** » (Article 109 de l'AU précité).

S'agissant des obligations du preneur, elles sont tout aussi de divers ordres. La principale obligation qui incombe au preneur à bail, est le paiement du prix du loyer. «

En contrepartie de la jouissance des lieux loués, le preneur doit payer le loyer aux termes convenues entre les mains du bailleur ou de son représentant dûment mandaté.

Le paiement du loyer peut être fait par correspondance ou par voie électronique. » (Article 112 de l'AU précité).

Le montant du loyer, qui est fixé d'un commun accord entre les parties, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables (Article 116 de l'AU précité), représente la principale contrepartie du bailleur, suite à la délivrance des locaux.

Le législateur OHADA met à la charge du preneur, d'autres obligations en ces termes : « **Le preneur est tenu d'exploiter les locaux donnés à bail, en bon père de famille, et conformément à la destination prévue au bail ou, à défaut de convention écrite, suivant celle présumée d'après les circonstances ...** » (Article 113 de

l'AU précité). L'utilisation en « bon père de famille » signifie que le preneur ne doit pas faire d'abus dans l'utilisation du bien loué. Il doit utiliser les locaux exclusivement pour l'activité pour laquelle ils ont été donnés à bail ; c'est-à-dire celle comprise dans le contrat. Ce qui permet donc d'embrayer sur une autre obligation du preneur, qui est l'interdiction qui lui est faite de changer la destination des locaux, telle que cela a été préalablement prévu au contrat de bail. L'un des corollaires de l'obligation d'utilisation des locaux en bon père de famille est que, le preneur est tenu aux réparations d'entretien. Faute par lui de satisfaire à cette obligation, il pourrait être tenu pour responsable d'éventuelles dégradations ou pertes qui en découleraient. (Article 114 de l'AU précité)

La résiliation du bail

Dans le cadre de la résiliation du bail, il est à constater qu'en matière de délai du congé à donner avant toute résiliation, le législateur OHADA est resté muet dans le cas des contrats à durée déterminée. Or en ce qui concerne le contrat de bail à durée indéterminée, il dispose : « **Dans le cas d'un bail à durée indéterminée, toute partie qui entend le résilier doit donner congé par signification d'huissier de justice ou notification par tout moyen permettant d'établir la réception effective par le destinataire au moins six mois à l'avance ...** » (Article 125 de l'AU précité). Cette exigence de donner congé avant toute résiliation d'un contrat de bail à usage professionnel à durée indéterminée est mise à la charge de chacune des parties au contrat.

Il peut arriver des cas où la résiliation du contrat de bail à usage professionnel ne peut être faite que par la voie judiciaire. S'agissant de cette procédure judiciaire, le législateur OHADA dispose : « **Le preneur et le bailleur sont tenus chacun en ce qui le concerne au respect de chacune des clauses et conditions du bail sous peine de résiliation.**

La demande en justice aux fins de résiliation du bail doit être précédée d'une mise en demeure d'avoir à respecter la ou les clauses ou conditions violées. La mise en demeure est faite par acte d'huissier ou notifiée par tout moyen permettant d'établir sa réception effective par le destinataire [...] » (Article 133 de l'AU précité). Il ressort donc de cette disposition que la résolution judiciaire est demandée en cas de violation des clauses ou conditions du contrat de bail par l'une quelconque des parties. Cette demande de résiliation du bail doit être précédée d'une mise en demeure de s'exécuter, adressée à la partie défaillante.



INNOVATION

CLINICHOME, QUAND LA CLINIQUE VOUS RETROUVE CHEZ VOUS !

De plus en plus, le secteur de la santé au Cameroun accueille de nombreuses innovations. Dans un contexte où le numérique est au cœur des usages quotidiens des populations, les entrepreneurs comprennent de plus en plus la nécessité d'investir dans l'e-santé afin d'améliorer l'offre sanitaire du pays. Clinichome est le dernier de la start-up spécialisée dans la santé e-santé Cameroun. L'ambitieux projet porté par le Dr Philippe Ohandja est une clinique qui vient vers les patients dans leurs domiciles. Il nous dit tout ce qui est important de savoir sur le projet.

Présentez-nous votre nouvelle plateforme CLINICHOME.

www.clinichome.cm est un hôpital virtuel qui permet aux patients de bénéficier d'un suivi médical à domicile complet. Suivi médical complet, car Clinichome étant une plate-forme digitale, elle permet prendre en charge toutes les parties du parcours de soins du patient du début de sa maladie à la guérison. Elle regroupe les actes du médecin de famille qui vient effectuer le suivi à domicile, ceux des spécialistes qui interviennent dans les hôpitaux, on y retrouve également les résultats des examens biologiques et radiologiques effectués à domicile, ainsi que les ordonnances prescrites par les médecins.

D'abords E-SANTE Cameroun, maintenant CLINICHOME, au delà du nom, quelle différence entre vos deux plateformes ?

Clinic home est une amélioration de notre plateforme E-santé Cameroun, car elle intègre désormais des acteurs extérieurs tels que les hôpitaux privés, les laboratoires et pharmacies, nous avons également augmenté les ni-

veaux de sécurité et faciliter l'accès au dossier médical électronique pour les patients où qu'ils soient.

Qu'est-ce qui garantit la qualité de vos prestations ?

Ce qui garantit la qualité de nos prestations de médecine à domicile est que nous intervenons dans toutes les étapes du parcours de soins du malade, allant du début des symptômes à la guérison complète en garantissant une qualité de soin optimale. Nous mettons à disposition du personnel médical et paramédical des équipements de pointe (échographie, concentrateur d'oxygène, des véhicules d'intervention médicalisés, des moniteurs tensionnels et bien d'autres), nous rédigeons nous-mêmes les protocoles de soins et organisons des formations du personnel aux normes nationales et internationales par des intervenants à travers le monde entier.

Comment sont facturées les prestations ? La plateforme, sera-t-elle accessible au Camerounais moyen où elle est réservée à l'élite ?

Nous facturons les prestations suivant le tarifaire officiel de la médecine privée au Cameroun, rendant ainsi accessibles nos services à toutes les classes de la population, les patients assurés et non assurés.

Quelles sont vos principales cibles ?

Comme tout établissement de santé, nous avons pour vocation de soigner toute la population, enfants et adultes présentant des pathologies bénignes donc ne nécessitant pas une hospitalisation. Nous prenons également en charge les patients souffrant de maladies

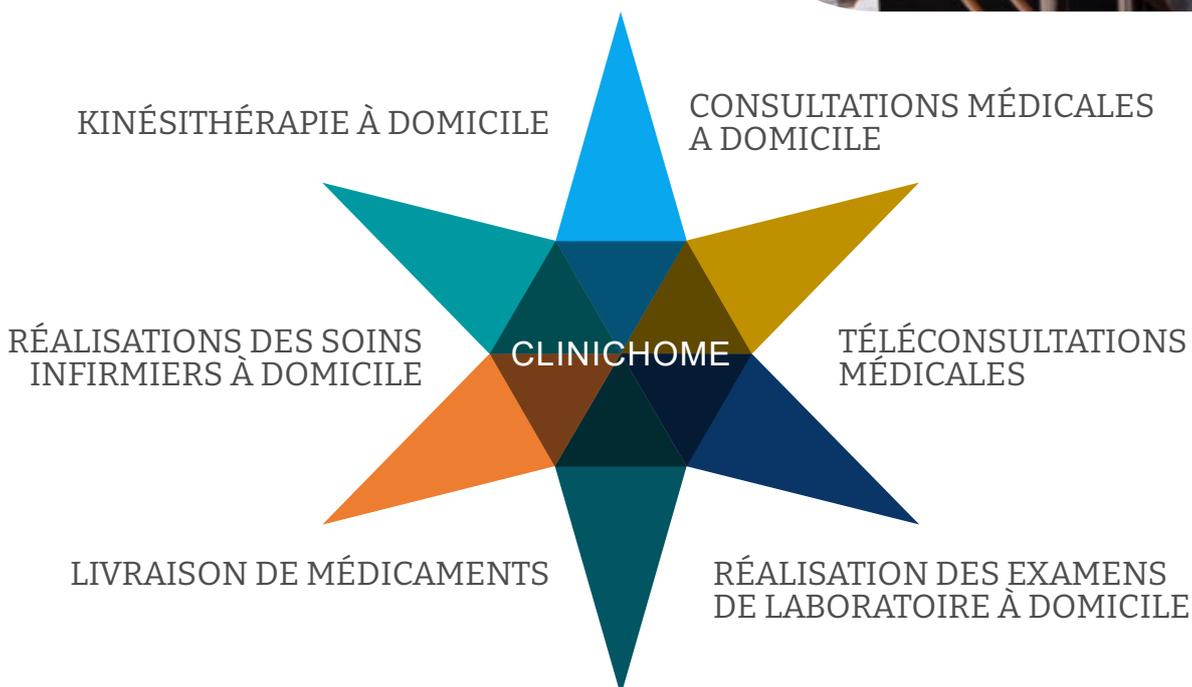
chroniques tels que l'hypertension artérielle, le diabète, les cancers et les personnes âgées polyopathologiques pour limiter leur temps de séjour hospitalier.

Quelle est la valeur ajoutée de CLINICHOME par rapport aux plateformes concurrentes ?

Contrairement à certaines plateformes, nous ne sommes pas juste un intermédiaire qui met des patients en relation avec des médecins pour en tirer des commissions, nous sommes un organisme médical spécialisé dans la médecine ambulatoire, nous sommes garants de la qualité des soins qui sont faits à chacun de nos patients et fournissons tout le matériel nécessaire à cet effet. Nous pensons également que le digital seul n'est pas la solution ; c'est pourquoi nos services ne se limitent pas à des téléconsultations, même en absence d'Internet les patients peuvent appeler sur notre standard au +237 693 333 339 et on leur enverra un médecin à leur domicile et tous les soins seront réalisés. Nous sommes également conscients de la nécessité d'un examen physique dans certains cas et surtout pour les cas graves nécessitant une hospitalisation. Les applications de télémédecine ne peuvent pas détecter ces cas et on va très vite se retrouver avec des cas graves passés à la trappe.



L'offre ClinicHome



UNE OPPORTUNITÉ D'AFFAIRE OU DE CARRIÈRE NE TIENT SOUVENT QU'À UNE **SLIDE!**

FORMATION 100% PRATIQUE
À L'ART DE LA PRÉSENTATION
MÉTHODES - OUTILS - ATELIERS
POWERPOINT.)

DÈS AOÛT 2022

OBTENEZ LE CATALOGUE DE FORMATION 2022

Par mail :
formations@kreon-dsc.net

Scannez le QR Code



CREDIT PHOTO: PEXELS - KAMPUSPRODUCTION

STRATÉGIE DE MARQUE - CRÉATION IDENTITÉ DE MARQUE - DESIGN PACKAGING - BRAND CONTENT
EXPÉRIENCE EN POINT DE VENTE - EXPÉRIENCE DIGITALE - DESIGN DE PRÉSENTATION

VISITEZ NOTRE PORTFOLIO : WWW.BEHANCE.NET/KREONDSC



Immeuble Djouda, étage 1
face Hotel Serena
Sable Bonamaoussadi
BP 4405 Douala Cameroun

+237 699 190 461
+237 696 661 073
contact@kreon-dsc.net



WETHINKDESIGN

A close-up portrait of Jonathan Nyemb, a Black man with a short beard and mustache, wearing a dark blue suit jacket, a light blue shirt, and a dark tie. He is resting his chin on his right hand, which has a ring on the ring finger. The background is dark with horizontal gold stripes.

INTERVIEW

JONATHAN NYEMB

LA MÉTHODE REBUNTU

Les jeunes occupent de plus en plus de place dans l'environnement économique camerounais. **Maître Jonathan Nyemb** est l'un d'eux, et un leader qui se démarque par son engagement dans la société civile, mais aussi dans le développement du secteur privé. Il est un esprit brillant qui s'impose par ses idéaux. **Entretien exclusif.**

Jeune dirigeant, ambitieux, audacieux, bienveillant, vous brillez par vos prises de paroles et vos initiatives, en tant que personnalité publique, dans le monde des affaires et de la société civile au Cameroun. Comment avez-vous construit votre personnalité ? qu'est ce qui a fait la différence dans votre parcours ?

Je résumerais ma réponse en une phrase « Je suis parce que nous sommes ». Ce que je suis aujourd'hui n'est possible que grâce au « nous » qui m'entoure. Fils d'une famille profondément attachée à sa terre ancestrale, je suis habité par ces valeurs familiales qui sont le socle de notre famille depuis plusieurs générations à savoir l'effort, la rigueur et le partage. Mes parents me rappellent tous les jours que « le travail et la discipline sont les seules clés de la réussite ». Enfant du pays, je suis également mu par cette résilience qui est l'empreinte indélébile des sacrifices consentis par nos pères fondateurs pour l'indépendance de notre pays et du Continent africain. Citoyen du village planétaire, j'ai enfin nourri, à travers mon rapport à l'autre, un esprit de tolérance, d'ouverture et d'émulation qui structure mes rapports humains.

Votre Think Do Tank The Okwelians a pour ambition de faire émerger les leaders du Cameroun de demain, vous semblez être convaincu que l'heure est venue pour qu'une nouvelle génération assume le leadership de notre pays. Jonathan Nyemb, pourquoi une « fabrique » de leaders ?

A l'heure actuelle, notre société est en proie à des crises protéiformes sur les plans économique, social et politique. Selon la Banque Mondiale, 1/3 au moins des camerounais vivent actuellement en situation de pauvreté. Et, l'un des défis majeurs auquel nous sommes confrontés est la paupérisation non pas uniquement matérielle mais surtout mentale d'une jeunesse camerounaise en perte de repères et en proie à une déshumanisation quotidienne faite de frustrations, d'humiliations, de violences physiques et psychiques bref d'aliénation. Il est donc plus qu'urgent de (re)construire un éthos national (#LionsSpirit), seul capable de mobiliser le génie came-

rounais au service du bien-être de tous et toutes. Et, à cet égard, The Okwelians (inspiré du verbe okwele en langue duala qui signifie apprendre), Think Do Tank créé en février 2020 par quatorze jeunes camerounais du Cameroun et de la diaspora et représentant aujourd'hui une communauté de plus de 500 camerounais et camerounaises à travers le monde, est une réponse à cette ambition profonde de faire émerger une masse critique de leaders camerounais (décideurs publics, chefs d'entreprise, artistes, etc.). Et, chaque année, à travers nos programmes de leadership et notre laboratoire d'idées, nous développons les compétences et « incubons » les idées de plus de 200 futurs leaders désireux d'être non plus des spectateurs exclus ou marginaux mais des acteurs prépondérants de la vie économique, sociale et politique de notre pays.

Porte-parole du GICAM, membre du conseil d'administration, vous avez œuvré à impulser de nombreuses actions et plaidoyers en rapport avec la réforme du dialogue public privé, la bonne gouvernance des entreprises ou encore l'opérationnalisation du Centre de Développement des PME du GICAM Quels sont les résultats de ces différentes initiatives ?

Vous savez, ma conviction profonde est que la clé de la transformation d'un pays, a fortiori désormais dans un monde qui demande une extrême créativité et agilité, est une alliance inédite entre l'Etat stratège, à la fois facilitateur, régulateur et acteur, et une société civile forte, garante de l'initiative privée. Et, dans la suite logique de mes engagements à travers des initiatives telles que OSER L'AFRIQUE ou encore l'African Business Lawyers' Club, le GICAM m'est apparu comme étant au Cameroun le levier idéal de cette refondation profonde dans la gouvernance de nos organisations privées et publiques. Dans une étude publiée en 2021 par The Okwelians et portant perspectives sur la cohésion sociale, la transformation économique et la gouvernance publique, deux Camerounais sur trois plaident pour une amélioration profonde du climat des affaires. Plus récemment encore, en 2021, le Cameroun était classé 144ème sur 180 pays

dans l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International.

c'est notre responsabilité collective à tous qui est interpellée à travers de tels constats.

Ainsi, et à travers l'actions que nous menons depuis quelques années sous la présidence de Celestin Tawamba, Président du GICAM, il ne fait plus aucun doute qu'une réforme du dialogue public privé est imminente, tant au niveau du Cameroon Business Forum qu'ensuite au niveau du Conseil Economique et Social. Aussi, depuis 2020, les très petites et petites entreprises camerounaises bénéficient à travers le Centre de Développement de la PME du GICAM de services à forte valeur ajoutée (formation, facilitation, intermédiation, etc.) qui permettent d'accélérer leur développement. De même, dans les prochains mois, les entreprises publiques et privées camerounaises auront à leur disposition plusieurs instruments innovants, notamment un Code de Bonne Gouvernance et un Institut de Bonne Gouvernance des Entreprises qui les guideront dans leur trajectoire vers la compétitivité. Ce sont là pour moi des acquis qui participeront inexorablement à la reconstruction de cette alliance tant attendue et in fine à la transformation économique de notre pays.

Vous êtes Commissaire auprès de la Commission Nationale de la Concurrence du Cameroun (CNCC) pour le compte du GICAM, selon vous et face à la situation économique actuelle, qu'est-ce qu'il faut faire pour avoir plus de champions nationaux ?

Au Cameroun, en 2021, le secteur industriel représentait à peine 23% du PIB contre plus de 40% dans des pays comme la Malaisie ; cette part tendant d'ailleurs plutôt à stagner voire régresser au fil des ans. Comment alors voir émerger des champions nationaux sans créer les

conditions d'émergence d'un secteur productif, seul créateur de valeur locale ? Mais pour cela, il faut d'abord une vision construite et partagée d'un modèle économique endogène sur la base duquel nous amorcerions une telle transformation structurelle de notre pays. Or, dans un contexte international actuel très inflationniste et une situation politique et sociale interne peu stable, un consensus tarde à se dégager autour d'un tel modèle, et ce en dépit des efforts consentis par le Gouvernement pour une meilleure appropriation de la SND30 au niveau local. Mais surtout, les réformes préalables nécessaires à une telle transformation et portant notamment sur le climat des affaires, la gestion de la dette publique ou encore le foncier peuvent s'avérer controversées pour nos décideurs publics actuels ; laissant ainsi penser que l'économie camerounaise est condamnée à l'immobilisme. La recette est pourtant connue : le dialogue, un dialogue social, économique et politique inclusif, concerté et consensuel qui permettra de se recentrer sur les priorités notamment les investissements éducatifs et culturels, la construction d'infrastructures adaptées, la promotion de l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat ou encore le financement de l'innovation et de la recherche.

Nous vous avons vu aux côtés du Président Français lors de sa visite au Cameroun. Dans votre discours d'ouverture des échanges entre Macron et la jeunesse camerounaise, vous avez parlé de redéfinir les relations Afrique – Europe, et même Cameroun - France. Comment pensez-vous que cela se fera lorsque deux peuples, deux cultures, semblent ne plus s'écouter et nourrissent des sentiments de rejet, comme le sentiment anti-Français ?

C'est justement le sens même de mon engagement. Sortir des considérations et du discours anti-français, pro-russe, pro-chinois pour embrasser un discours pro-

*« Plus que jamais,
l'Afrique, désormais centre de gravité du monde,
est attendue pour ouvrir une nouvelle ère où notre humanité
et le bien-être de tous seront au centre de notre action. »*

-camerounais porteur. C'est de ça qu'il s'agit ! A titre d'exemple, le devoir de mémoire que nous imposons à juste titre au peuple français ne doit pas nous faire oublier le devoir de mémoire encore plus important que nous devons nous imposer à nous-mêmes pour (ré)écrire ensemble notre roman national camerounais. Bref, il est inconcevable en 2021 qu'à l'intérieur ou à l'extérieur du continent africain, on veuille encore définir un africain par rapport non pas à ce qu'il est mais à celui à qui il devrait ou pas ressembler. C'est la négation même de notre être et de cette dignité humaine qui est pourtant la marque de fabrique de notre culture africaine. Et, la société civile camerounaise entend désormais être le porte-voix, y compris auprès de tous les partenaires du Cameroun, de cette nouvelle espérance, matrice d'un nouvel idéal africain qui émerge, s'affirme et se déploie pacifiquement. C'est ce message que nous avons exprimé au Président Macron mais aussi à la jeunesse française et européenne durant cette visite. Nous réitérerons le même message à tous les partenaires et peuples amis du Cameroun qui viendront également à notre rencontre.

Pourquoi avez-vous fait le choix de rentrer au Cameroun si jeune, de renoncer à une carrière à l'international et, porter le Rebuntu comme thérapie transformative ? d'autres avant vous ont essayé... qu'est-ce qui vous assure que vous allez réussir ?

Le monde est en proie aujourd'hui à de mutations profondes. Le modèle occidental d'une société démocratique, capitaliste et individualiste est immanquablement en bout de course. Et plus que jamais, l'Afrique, désormais centre de gravité démographique, écologique ou encore géopolitique du monde, est attendue pour ouvrir une nouvelle ère ; une nouvelle voie où notre humanité et le bien-être de tous et toutes seront au centre de notre action. Qui en Afrique, mieux que « l'Afrique en miniature », peut être le laboratoire de cette réinvention et de ce changement de paradigme ? Je suis convaincu que c'est au Cameroun que l'Afrique a rendez-vous avec son histoire. Et pour cela, nous devons nous appuyer sur ce socle culturel multiséculaire qui a construit notre identité, notre ADN, de la Maat égyptienne à l'Ubuntu, pour re-

naître et bâtir un nouveau modèle de société non pas uniquement pour l'Afrique mais pour le monde. Et, quand j'observe la capacité de la jeunesse africaine à réinventer, y compris à travers le numérique, des outils de dialogue participatif, d'économie circulaire ou encore de cohésion communautaire, nous sommes avec certitude ceux et celles que nous attendions et que le monde attend !

Comment entrevoyez-vous votre avenir ?

Je suis et serai tout au long de ma vie un citoyen engagé au service de son pays. Aujourd'hui, à travers mon métier d'avocat d'affaires et les enseignements que je dispense, je m'efforce de faire du droit un instrument endogène de transformation durable de notre pays et de notre continent. Pour l'avenir, nul ne peut le prédire et seule l'histoire jugera. Néanmoins, et au crépuscule de mon existence, j'é mets le vœu d'avoir pu rejoindre, par l'œuvre de cette vie, la lignée familiale, nationale et continentale de ces bâtisseurs de la renaissance africaine qui ont inspiré, inspirent et continueront d'inspirer mon engagement au quotidien.

FIN'TALK TIME



**Thème: "Recouvrement des créances
quelle procédure suivre?"**

29-09-22

18H30 - 21H

3ÈME ÉTAGE IMMEUBLE IPN, BONAPRISO DOUALA
TÉLÉPHONE: +237 695869141 E-MAIL: INFO@CAMEROONCEO.COM



CONSÉCRATION

ALBERT ZEUFACK, Parcours d'un homme d'exception

Nommé en mai 2022 au poste de directeur des opérations de la Banque mondiale pour le compte de l'Angola, le Burundi, la RDC et Sao Tomé-et-Principe, Albert Zeufack est un économiste de génie. Son domaine principal de recherche étant les fondements microéconomiques de la macroéconomie, le gestionnaire est conscient du fait que l'aide publique au développement doit servir de levier afin d'attirer d'autres capitaux. Totalisant plus de 20 années au service de cette prestigieuse institution, le financier est un fervent militant de l'investissement privé, véritable clé de la croissance économique. Son expertise et son professionnalisme, reconnu à travers le monde, il fait partie de l'élite camerounaise qui s'impose par de belles valeurs comme le travail et la persévérance.

Titulaire d'un doctorat en sciences économiques obtenu au CERDI-Université de Clermont-Ferrand (France), Albert Zeufack est aussi détenteur d'un DEA en analyse politiques et économiques obtenu à l'Université de Yaoundé. Notons également qu'il a suivi des enseignements professionnels dans des écoles de prestige telles Harvard et Stanford.

C'est dans le cadre du programme de **recrutement de « jeunes professionnels » en 1997 qu'il intègre la Banque mondiale comme chercheur au sein de la Division macroéconomie et croissance** du Département de la recherche. Par la suite, il devient Économiste principal chargé de l'Asie de l'Est et du pacifique. Après dix ans de service à ce poste, il est promu, Cadre supérieur dans le secteur de la réduction de la pauvreté et de la gestion économique. En 2014, muté à Washington DC, il devient directeur au pôle mondial d'expertise en macroéconomie et finances publiques.

En sa qualité d'**économiste en chef pour la région Afrique, depuis 2016, il coordonne la rédaction de plusieurs rapports Africa Pulse, le baromètre**

semestriel de l'institution de Bretton Woods sur les économies africaines. Possédant un esprit très analytique, il est l'instigateur du livre intitulé « **nouvel environnement commercial de l'Afrique en cette période perturbée** ». Perspicace et travailleur, Albert Zeufack est également membre du réseau de l'ONU pour le développement durable, membre du Comité technique consultatif pour la Charte des ressources naturelles (Oxford) et membre du Conseil consultatif de l'Institut pour la gouvernance des ressources naturelles (NRGI).

Sa nomination au poste de **directeur pays de la Banque mondiale pour le compte de l'Angola, la RDC, le Burundi, Sao Tomé & Principe sonne comme une belle récompense pour celui qui aura été au service de l'institution pendant plus de 20 années.** En remplacement du français Jean-Christophe Carret, l'économiste supervisera désormais l'exécution du programme d'activités de la Banque mondiale dans les pays concernés, soit un portefeuille de 84 projets nationaux en cours représentant un montant total de 8 milliards de dollars d'engagements. Sa mission sera d'accroître les investissements dans le capital humain, l'autonomisation des femmes et les infrastructures, dans l'objectif de stimuler la création d'emploi et la transformation économique.



Salon de l'Emploi, de l'Entrepreneuriat et de la Banque

thèmes: Employabilité des Jeunes et Accès
aux Financements



Du 07
Au 12
Nov 2022



parcours Vita, Bonamoussadi (Douala)

bourses d'emplois | +100.000 visiteurs | +200 entreprises |
Rencontres d'affaires | B2B-B2C |
Concours de Projets | Foire Expo | Foire Gastro |
Tournoi de Football SEEB | Election Miss SEEB | Diner
d'Affaires | Jeux Divers



www.event.afrikjobs.com



info@afrikjobs.com



654297665

655340700





MANAGEMENT

PRENDRE DE L'AVANCE EST ESSENTIEL !

Avoir toujours l'air débordé, être sans cesse la tête dans le guidon est loin d'être le reflet d'un excellent management. Même si ce genre de vie vous valorise aux yeux de quelques-uns, il est souvent bien au contraire jugé comme une incompétence à s'organiser ou à déléguer et à reconnaître les capacités des autres. Si après une période de rush, les forces semblent nous quitter, une bonne pratique consiste à maintenir l'effort encore quelques temps. Prendre de l'avance n'est pas seulement un luxe ! Il existe de nombreuses raisons pour ne pas se laisser aller à la procrastination. Certaines peuvent paraître évidentes, d'autres peuvent susciter la réflexion.

Le retard entraîne du retard

Si vous vous retrouvez à nouveau dans le rush, cette situation va nécessiter plus de temps pour être traitée que si vous ne l'effectuiez en avance. Email de relance, nécessité de se justifier ou de prévenir, insatisfaction, inquiétude... Autant d'éléments qui vont vous faire perdre du temps par la suite. Autant prendre de l'avance pour vous éviter de perdre plus de temps par la suite. Moins vous aurez ces préoccupations qui vous trottent dans la tête, mieux vous vous porterez et mieux vous dormirez alors autant prendre le taureau par les cornes et pour ce dernier trimestre 2022, décidez de ne plus jamais être juste dans les temps mais véritablement en avance.

Avoir de l'avance, cela fait du bien

A force de courir après les éléments et d'avoir le stress de les avoir à temps, vous allez rentrer dans une spirale qui va vous fatiguer. Prendre de l'avance vous permet de

quitter l'inquiétude de voir des éléments qui arrivent en retard par exemple et qui pourraient vous ronger pendant vos heures de travail et vous empêcher d'être concentré. Cela vous permet également de décider de souffler quand vous l'aurez décidé ou quand un impératif tombe qu'il soit personnel ou professionnel. Vous pouvez ainsi consacrer du temps sans pour autant essayer de vous démultiplier et d'être au four et au moulin. Vous n'avez plus à gérer le retard et cela vous pouvez travailler à votre rythme.

Vous évitez une chaîne de retard

Il est parfois difficile de déterminer ce qui a fait prendre du retard ou fait perdre du temps lorsque l'ensemble des équipes n'est pas en avance. Pas le temps de se pencher sur les motifs, il faut alors trouver des solutions rapides pour ne pas engranger toute une kyrielle de conséquences sur la chaîne de production par exemple. Il est plus difficile d'identifier ce qui a causé un retard quand la cause est unique que quand le premier élément est arrivé en retard, puis le second s'accumule par effet de dominos... Il vous sera d'autant plus facile de comprendre ce qui a dysfonctionné et de trouver des solutions pour les prochaines fois.

Vous pouvez gérer des imprévus

Les imprévus cela tombe tout le temps et n'importe quand alors autant avoir de l'avance pour vous permettre de les gérer. Vous éviterez une bonne dose de stress et vous pourrez traiter la situation sans qu'elle n'ait de conséquences sur le reste de votre activité. Il s'agit avant

tout de l'effectuer dans une ambiance qui serait sereine plutôt que surchargée et où personne ne prend le temps de se parler et développe une atmosphère anxiogène. Prendre de l'avance vous permet de gérer par exemple un surcroît d'activité ou encore une insatisfaction. Sans le stress des autres deadlines vous pouvez gérer au mieux la situation.

Vous pouvez enfin trouver des solutions

Prendre de l'avance sert surtout à penser à l'avenir. Il ne s'agit pas que du gain de temps immédiat mais de mettre en place des solutions pour l'avenir. Vous pouvez ainsi envisager d'automatiser des process, de trouver les bonnes personnes pour venir compléter votre équipe, de créer des procédures ou encore de former vos collaborateurs à d'autres compétences. Vous n'aurez pas forcément le temps nécessaire si vous ne prenez pas de l'avance donc autant se le dire, autant le faire maintenant pour gagner du temps pour l'avenir. Être en avance, vous permettra de gagner beaucoup de temps même si vous en perdez sur le moment pour ne plus avoir à en perdre dans l'avenir sur des tâches qui n'ont pas de valeur ajoutée.

Vous désstressez tout le monde

Il reste assez drôle de voir le nombre de personnes qui prétendent travailler bien et mieux surtout dans l'urgence. Il s'agit surtout du fait de vaincre la procrastination et de rester concentré plutôt que d'avoir une certaine appétence à l'urgence. Si le stress peut, bien entendu, être positif, il est en général à éviter. Prendre de l'avance sur vos tâches, c'est également aux autres de ne pas subir votre manière d'agir et de les mettre dans un cadre serein de travail. Si vous ne le faites pas pour vous, vous pouvez penser à vos collaborateurs qui ne se plaindront jamais que vous leur fournissiez les documents à l'avance. Mieux, il pourrait également être dans la même optique que vous et souhaiter ne plus être dans l'urgence.

Avance rime avec liberté d'organisation

Lorsque vous êtes en avance, vous n'avez plus de tâche à traiter maintenant tout de suite, vous pouvez donc vous organiser comme vous le souhaitez pour maintenir celle-ci. Vous n'avez plus de contrainte à faire une chose

rapidement le matin, puis l'après-midi. Vous pouvez vous organiser comme bon vous semble et, par exemple, décider de dormir un peu plus le matin pour récupérer. Votre rapport au temps change et votre manière de vous organiser le sera aussi. Vous ne culpabiliserez plus de prendre du temps pour vous car vous en avez. Vous ne vous dites plus que vous devriez être en train de vous consacrer à une tâche et vous pourrez la traiter quand vous aurez le temps.

Reste tout de même à prendre en compte que l'épuisement peut ne pas être loin et qu'il vous faudra peut-être ménager vos équipes plutôt que de rechercher à avoir de l'avance... Une décision qu'il incombe aux chefs d'entreprise de soupeser.

Source : Dynamique-mag



PERFORMANCE

MARIE-ROSE DAYA TCHANGOUM

An assertive leader

A Dynamic Woman who has the Strength, intelligence and ability to thrive in a field dominated by Male Executives. Through excellence she has made her way to top management. **Marie-Rose DAYA TCHANGOUM, PMP is the General Manager Customer Experience/ Customer Service at MTN Cameroon.** She is an international PMP and Chief Customers, Commercial & operations officer with over 15 years of frontline experience. She has maintained a successful track record of driving business performance and leading various critical and cross-functional programs within a highly competitive and Fast-paced environment. She possesses strong leadership skills with full understanding of the relevant market sector and its dynamics. She is a strategic thinker, highly results oriented with Customer Centric-focus. She is a master in Consumer Business Unit, ensuring excellence in meeting companies strategic objectives.

Serving at MTN for over 15 years, she has grown in experience and has being entrusted with demanding roles. Before emerging as General manager in 2019, she started off as Project Manager, PMP - Business , Data and multimedia Solutions Architect in 2007. From 2013 to 2015, she worked as IS Project Manager PMP, MoP, VP MKT PMI CAMEROON CHAPTER. In 2015, she served as 3G/4G Program Manager, PMP, MoP, VP MKT PMI CAMEROON CHAPTER.

Still in 2015, she was moved to the post of Senior Manager Data and Digital, where she was actively involved in strategy Development and Implementation. From 2016

to 2019, she was the Senior Manager Digital Services and Devices.

Prior joining Mtn Cameroon, in 2005 she worked for McKesson Canada as e- business Analyst. Throughout her career, she has successfully driven people and customers at the Center of the boardroom, leading to +20% workforce engagement and double digit NPS.

She's praised for her skills in tackling challenging technical pitfalls. Despite her demanding role, She is volunteering as the Country head: Cameroon, **Strategic African Women In Leadership (SAWIL).** In 2002, she earned a Bachelor's Degree in Software Engineering from Université du Québec à Montreal. In 2016 she earned a Certificate in Strategic thinking by IMD. She's currently pursuing a certificate in Leadership for Executives, Courtesy of Duke Corporate Education.



DIASPORA

SERGE AZÉBAZÉ

Directeur général ACTIVA
Assurances Europe,
CEO Réseau GLOBUS

L'environnement international n'a aucun secret pour lui. Talentueux, visionnaire et travailleur, Serge Azébazé est un dirigeant proactif et expérimenté. Quand il s'agit de l'univers des assurances, il a la maîtrise et au cours des deux dernières décennies, il s'est illustré par des belles performances et une progression remarquable. **Le directeur général d'ACTIVA Assurances Europe est un homme de devoir qui a su construire une réputation dans l'excellence. Le juge-arbitre à la chambre arbitrale maritime de Paris est un professionnel camerounais de la diaspora à la trajectoire inspirante.**

Aujourd'hui, il est un leader admiré pour son parcours, ses réalisations et surtout son professionnalisme. Quand on parle de l'assurance maritime en France, il est une voix autorisée. Serge Azébazé est un expert du droit des affaires qui a construit une belle carrière dans l'univers des assurances. **Titulaire d'un Master en Droit des affaires obtenu en 1998 à l'Université de Yaoundé 2, en 2009, il obtient un PHD en Droit privé (Affaires, Maritime et Transports) à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne avec mention très honorable.**

Il commence sa carrière au Cameroun comme responsable pays d'une entreprise de négoce. Une fois en France, il s'occupe du juridique et de l'assurance au sein de Delmas devenu CMA CGM. En 2004, il s'engage chez le courtier en assurances Maritime et Transport EYSSAUTIER. Il débute comme chargé d'études et à

son départ en 2015, il est directeur pour la région de Paris.

En octobre 2015, **Serge Azébazé, qui a l'autorisation d'exercer la profession d'avocat au sein du barreau de Paris, s'engage chez le géant mondial du courtage MARSH pour la France** comme vice-président en charge de l'équipe des sinistres maritimes. Il quitte MARSH en fin 2016 pour rejoindre le groupe camerounais des assurances ACTIVA en créant la branche européenne ACTIVA Europe qu'il dirige depuis 2017. En juin 2020, il devient le CEO du Réseau GLOBUS et a la charge de développer les groupes panafricains d'assurances du réseau.

Nommé **Juge-arbitre à la Chambre arbitrale maritime de Paris en septembre 2021**, Serge Azébazé est un homme de foi et un professionnel à l'intégrité à la probité irréprochable. Amoureux du travail bien fait, il fait partie de la diaspora camerounaise qui excelle à travers le monde.



LIFESTYLE

RENTRÉE SCOLAIRE

LES ENFANTS SONT-ILS MANAGÉS ET « MANAGEABLES » ?

La contrainte et l'apprentissage

Avec les enfants, le parent pose un cadre pour limiter, donc rassurer. Un cadre au départ très étroit : quelques interdits clairs garantissent sa sécurité et son apprentissage. Au fur et à mesure de son apprentissage et de sa « montée en compétence », le cadre s'assouplit et s'élargit. L'enfant devient plus autonome... Au départ, le bébé fait peu de choses seul mais petit à petit l'enfant a seulement besoin de savoir quoi faire, pas comment le faire : « peux-tu mettre la table, s'il te plaît ? » plutôt que « d'abord, tu mets le couvert à droite puis... », déléguer efficacement pour rendre autonome ? Le parent est là comme un tuteur pour une plante en mouvement permanent : il interrompt l'activité de l'enfant, oriente, guide, etc. Il apprend à dire « non ». Le concept vous semble familier ? L'enfant peut se tromper : le parent lui délègue le droit à l'erreur. Au bout d'un moment il sait faire et on l'espère, se trompe moins. L'enfant peut ne plus avoir envie : ce matin mon petit dernier ne voulait pas aller à la voiture, sur son siège, s'habiller, mettre le T-shirt vert anis que j'avais choisi : comment le motiver ? Avouons-le : il n'y a pas que les enfants qui demandent notre attention et qui luttent pour l'avoir... Choisir le bon cadeau pour Noël pour votre petite fille peut s'avérer aussi compliqué que de déterminer ce qu'attend une personne de votre équipe : est-ce une promotion, un statut, plus d'autonomie... ? L'enfant ne sait pas toujours bien ce qu'il veut, comment l'écouter, le coacher ?

L'enfant et les autres

Quand votre autorité lui semble pénible, l'enfant court voir mamy en renfort. PapyMamy, c'est l'autorité bienveillante, un peu lointaine qui dit toujours oui en face et on ne sait pas trop quoi derrière, le n+2 ? Dans une tribu d'autres enfants, frères et sœurs, cousins, demi-frères et sœurs, l'enfant évolue et crée sa place. Chacun d'entre eux est différent et a sa propre manière d'aborder la conquête de son espace : « mamy, elle m'a tapé », « mamy, il triche », « papa, il a pris mon jouet ». Pour le parent, le défi c'est de donner des règles claires à tout le monde sachant qu'ils n'ont pas forcément ni le même âge, ni les mêmes envies ou besoins. Manager une équipe ? L'enfant regarde le parent, enfin jusqu'à un certain temps et un certain point, avec admiration. Le parent est sa référence, son point d'appui jusqu'à ce qu'il puisse « tenir debout » tout seul et quitter le foyer des parents.

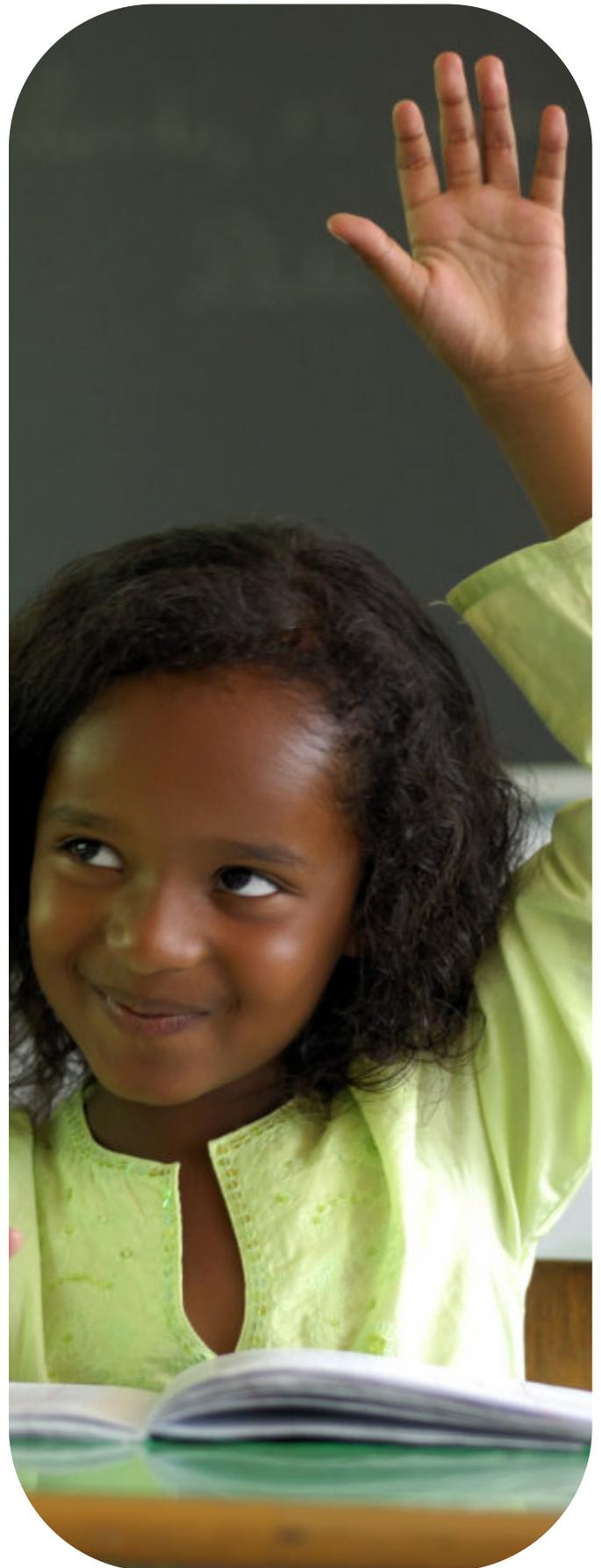
Quelques différences fondamentales

Malgré ces grandes similitudes et ce clin d'œil, certaines différences sont à observer entre le management et la parentalité. Ces différences sont fondamentales et à prendre en compte. Le temps est la première des différences. Avec les enfants, le CDI est à vie. Un enfant apprend plus vite qu'un adulte mais il est attendu de lui un apprentissage global (émotionnel, social, intellectuel, etc.) et sur une durée d'au moins 18 ans. L'enfant n'est pas payé pour atteindre des objectifs. Il est « coincé » avec vous et ne peut pas demander sa mutation, à moins que vous ne soyez vraiment mauvais... L'investissement émotionnel n'est pas du tout le même. Il devrait être beaucoup plus fort avec l'enfant. Parfois, l'entreprise, c'est la famille, pour semblant ou pour de vrai. Quid des entreprises familiales ?

Manager ses enfants, pour quoi faire ?

L'intérêt de l'observation de ces similitudes permet de comprendre que le cadre peut se perfectionner dans d'autres terrains de jeu que celui de l'entreprise, en quelque sorte « s'entraîner » dans un cadre plus bienveillant. Enfin, il apparaît parfois qu'un manager extraordinaire ne sache pas comment faire avec ses enfants ou bien qu'un parent inspirant soit amené à manager et en ait peur. Cette réflexion est un début de piste : comment s'améliorer ? A l'heure également de la crise de l'autorité, il paraît, selon les spécialistes, que les enfants gâtés ne feront pas de bons leaders... A méditer donc...

**L'enfant peut se tromper,
le parent lui délègue le
droit à l'erreur.**





REP DOUL

EDITION 001

LES RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DE DOUALA.

ENGINILAYE ? EWESÉ !
HISTOIRE ? RACONTE !

DU 09 JANVIER AU 14 JANVIER 2023

APPEL A CANDIDATURE

COMPOSITION DU DOSSIER

- 01 SÉRIE DE 10-20 PHOTOS JPEG AYANT UNE DÉFINITION DE 300MPIXEL (LA NUMÉROTATION DOIT INDICHER LA SUCCESSION D'IMAGES)
- 01 DOCUMENTS AU FORMAT PDF REGROUPANT UN CV, UNE BIOGRAPHIE, UN TEXTE EXPLIQUANT SA DÉMARCHE

Phone : +237 699 060 732 / +237 6 96 28 55 73

Email : repdoul@gmail.com